

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 5 AVRIL 2017**

Présents : MIJAT Martine, LARUE Fabien, MICHAUD Patrick, LANOE Joël, VIODRIN Jérôme, CHAPONNEAU Émilie, REBERGUE Sophie, SACHS Sylvie, Nathalie REY, VIVIANI Marie-Agnès, CHARPILLENNE Patrice, BUCHET Philippe, VALETTE Jean-Louis.

Excusés : SARNIN Patricia (pouvoir à Emilie CHAPONNEAU), RAMILLON Thierry.

Secrétaire de séance : LARUE Fabien

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine MIJAT, Maire. Après lecture de la réunion précédente, le Conseil Municipal a examiné les points suivants :

**1/ Affectation du résultat des budgets commune et eau assainissement**

BUDGET COMMUNE :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice <b>2016</b> qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	<b>+ 50 684.37 €</b>
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	<b>+ 12 000.00 €</b>
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2016 (A+B)	<b>+ 62 684.37 €</b>

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	<b>- 8 628.41 €</b>
---	---------------------

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Soldes des restes à réaliser : (D)
38 002.59 €	11 000.00 €	<b>-27 002.59 €</b>

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D) si négatif besoin de financement si positif pas de besoin.	<b>- 35 631.00 €</b>
--	----------------------

Le conseil municipal décide d'affecter au budget pour 2017 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F)	<b>36 000.00 €</b>
--	--------------------

2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<b>26 684.37 €</b>
---	--------------------

## BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

### Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice <b>2016</b> qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	<b>+ 8 222.54 €</b>
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	<b>+ 11 893.24 €</b>
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015 (A+B)	<b>+ 20 115.78 €</b>

### Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	<b>+ 43 053.36 €</b>
---	----------------------

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Soldes des restes à réaliser : (D)
32 532.00 €	6 800.00€	<b>- 25 732.00€</b>

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D) si positif pas de besoin si négatif besoin de financement	<b>+ 17 321.36 €</b>
---	----------------------

Le conseil municipal décide d'affecter au budget pour 2017 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F)	<b>0 €</b>
--	------------

2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<b>+ 20 115.78 €</b>
---	----------------------

### **2/ Approbation des Budgets Primitifs commune et eau assainissement**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif communal de l'exercice 2017 comme suit :

▪ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : **491 779.16 €**

Recettes : **491 779.16 €**

▪ **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : **297 373.37 €**

Recettes : **297 373.37 €**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif Eau et assainissement de l'exercice

2017 comme suit :

▪ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : **388 419.79 €**

Recettes : **388 419.79 €**

▪ **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : **88 384.57 €**

Recettes : **88 384.57 €**

**3/ Demande de subvention DETR exceptionnelle**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'afin de soutenir l'investissement des collectivités locales, la liste des projets éligibles à la DETR 2017 a été étendue à l'équipement des espaces numériques destinés à accompagner les administrés dans l'accomplissement de leurs démarches administratives.

Ainsi les mairies qui le souhaitent pourront offrir, via l'équipement relié à internet, la pré-demande en ligne de CNI et de passeport. Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de solliciter de la part de l'Etat une subvention dans le cadre de la DETR 2017

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis de l'entreprise PERFORMANCE pour un montant de 1 407.00 € HT, sollicite de la part de l'Etat une subvention dans le cadre de la DETR 2017.

**4/ Demande de subvention pour les travaux sur le réseau d'eau**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune suite au diagnostic pourrait effectuer des travaux pour améliorer la qualité de l'eau et le rendement du réseau d'eau potable.

Madame le Maire signale que l'intervention d'un bureau d'études est nécessaire pour effectuer une partie des travaux et des demandes de subvention auprès de l'agence de l'eau et du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte d'effectuer les travaux d'amélioration de la qualité de l'eau et du rendement du réseau, demande au cabinet d'études ICA environnement de prendre en charge le dossier, autorise Madame le Maire à demander les subventions auprès de l'agence de l'eau et du Conseil Départemental et signer les documents à venir.

**5/ Présentation des dossiers des architectes**

Madame le Maire rappelle le projet de l'aménagement de la future mairie dans la salle des associations. Après consultation de 5 agences d'architecture, elle présente le comparatif des différentes propositions, il s'avère que c'est l'agence d'architecture FIGURAL qui arrive au 1<sup>er</sup> rang pour réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la future mairie.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'agence d'architecte FIGURAL dont le montant de la prestation s'élève à 23 400 € HT offre de base.

Des missions optionnelles pourront être mandatées selon les besoins et pourront faire l'objet d'une dépense supplémentaire de 2 320 € HT.

**6/ Site Web commune, proposition de refonte**

Lisa FONGY prépare un DUT MMI (Métiers du Multimédia et de l'Internet) et propose de refondre le site internet de la commune, le conseil municipal donne son accord pour lui confier la mission.

**7/ Compte rendu PEDT et transport périscolaire des mercredis**

Jérôme VIODRIN fait part au conseil municipal que le PEDT sera à revoir l'année prochaine.

Les transports par bus du mercredi pour se rendre à la MJC sont maintenus et pourraient être pérennisés pour 3 ans, pour information le coût est de 55 € par trajet.

### **8/ Recrutement agent d'entretien des bâtiments communaux**

Danièle TOUZET part à la retraite le 31 juillet 2017, Madame le Maire informe le conseil municipal que l'état ne propose plus par le biais de pôle emploi de contrat aidé, contrat d'insertion... Toutefois, le Département possède une enveloppe de contrat aidé mais les personnes doivent bénéficier du Rsa, le Conseil Départemental pourrait prendre en charge à hauteur de 90 % le contrat de 22h à 26 h par mois.

Le recrutement sera lancé au mois de mai ou juin pour attendre d'éventuelles nouvelles de pôle emploi.

### **9/ Bibliothèque**

Mme TOULEMONDE de la médiathèque départementale, nous signale que seule la commune de Mars n'est pas rentrée en réseau, si la commune ne rentre pas dans le réseau d'ici 3 ans, elle pourrait perdre le bénéfice de la médiathèque départemental.

### **10/ Convention prestation de services entre les communes et la COMCOM prêt de matériels**

La présente convention a pour objet de préciser les conditions et les modalités de prestation de service qui ont pour objet la réalisation d'économie d'échelle du fait de la mutualisation des moyens et qui présentent un grand intérêt dans le cadre de la bonne organisation et rationalisation des services.

Les services et moyens matériels et humains peuvent être prêtés par l'ensemble des collectivités signataires de la convention à l'ensemble des collectivités parties à la présente convention. Chaque collectivité présente dans une annexe le détail est établi des matériels et des conditions de prêts qu'elle entend inscrire à la convention.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la signature de la convention.

### **11/ Cérémonie du 8 mai 2017**

Rendez-vous à 11h au monument, un vin d'honneur sera servi au bar communal.

### **12/ Questions diverses**

Courrier de M. Verchère :

Monsieur VERCHERE signale des problèmes de transports suite à la création des poulaillers au GAEC MEUNIER. Une signalisation du GAEC et un changement d'emplacement de la collecte des ordures ménagères pourraient être des solutions.

Une signalétique des GAEC de la commune sera envisagée en même temps que l'adressage, un protocole de livraison pourrait être aussi demandé.

Pour information Nathalie CHARTIER a postulé pour un poste administratif au collège Michel SERVET en détachement pour 1 an renouvelable.

Prochaine réunion de conseil municipal sera le 7 juin 2017.